



MAIRIE DE
CHÂTEL



DOCUMENT DE SEANCE
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2021

| | |
|--|----------|
| 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2021 | 1 |
| 2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES | 1 |
| DELIBERATION N°09-0421– AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES CONTRATS DE PRETS AVEC LA SFIL SUR LE BUDGET REMONTEES MECANIQUES – SUBDELEGATION AU 1ER ADJOINT | 1 |

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 a été envoyé aux élus et aucune remarque n'a été formulée depuis.

➔ *Le Conseil est invité à se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la séance précédente.*

2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES

DELIBERATION N°09-0421– AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES CONTRATS DE PRETS AVEC LA SFIL SUR LE BUDGET REMONTEES MECANIQUES – SUBDELEGATION AU 1ER ADJOINT

La Caisse Française de Financement local est prêteur des contrats d'emprunts 0229057/01, 0268930, 0283185/001, 0295638 et 253344EUR026771 sur le budget des remontées mécaniques. La somme du capital restant dû de ces prêts s'élève à ce jour à environ 3 575 785,01€. M. le Maire dispose d'une délégation du conseil pour une somme d'emprunt de 2 000 000 €. Au-delà le Conseil municipal est compétent. M. le Maire sollicite donc l'autorisation du conseil municipal pour procéder au réaménagement des contrats ci-dessus mentionnés via un contrat de prêt unique à des conditions plus favorables avec une durée d'amortissement sur 11 ans maximum avec un début de paiement des annuités en 2022 dans le meilleur des cas ou avec l'amortissement du capital en différé à partir de 2022.

M. le Maire sollicite le Conseil sur cette autorisation de renégociation et de signature des contrats de prêts renégociés et demande en cas d'absence de subdéléguer la signature des contrats et avenants à M. BUTTOUDIN 1^{er} adjoint et vice-président de la commission finances.

➔ *Vote du Conseil*